

Énoncé de réaction - Ériogone du Nord

le 13 janvier, 2019

Nom commun : Ériogone du Nord

Nom scientifique : *Eriogonum flavum* var. *aquilinum*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : Préoccupante

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le 2018-10-15, le ministre de l'Environnement a reçu le rapport de situation sur l'Ériogone du Nord désignant l'espèce comme étant préoccupante. Dans un délai de 24 mois suivant cette date, le ministre cherchera à obtenir une décision du gouverneur en conseil sur l'opportunité de modifier la liste pour cette espèce. Un résumé des consultations et une analyse des raisons pour lesquelles le règlement est approprié seront fournis. Pendant la période de consultation normale, le ministre de l'Environnement consultera le gouvernement Yukon, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non l'Ériogone du Nord à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme espèce préoccupante. Le ministre de l'Environnement consultera aussi le Conseil de gestion de la faune et du poisson du Yukon and le Conseil des ressources renouvelables d'Alsek (CRRRA).

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : Au Canada, cette plante vivace est limitée à un petit nombre de sites dans le sud-ouest du Yukon. Elle vit sur des pentes de prairies sèches et orientées vers le sud, lesquelles sont de rares vestiges des vastes steppes de la Béringie, qui était restée libre de glace. Malgré un taux de recrutement apparemment faible, le nombre d'individus matures demeure stable. Cette espèce pourrait devenir « menacée » alors que les changements climatiques rapides entraînent une augmentation des précipitations et l'empiètement des prairies par les arbres et les arbustes indigènes.

Présence au Canada : Yukon

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Yukon